

SIGNES ET SYMPTÔMES

Si, dans les jours suivant un contact avec un lièvre, un autre animal sauvage ou une piqûre de tique, vous avez des poussées de fièvre et des ganglions douloureux, vous devez consulter un médecin et mentionner cet événement.

Généralement, les symptômes débent abruptement entre 2 et 5 jours (maximum 14 jours) après l'exposition à la bactérie : manifestations de fièvre importante, frissons, douleurs musculaires diffuses, fatigue. La maladie peut évoluer et se présenter sous une forme localisée telle qu'un ulcère sur la main ou des ganglions douloureux au coude et à l'aisselle. Plus rarement, les yeux et la gorge peuvent être atteints. Dans 20 % des cas, une éruption cutanée généralisée peut survenir. Des complications pulmonaires se produisent assez souvent, entraînant même à l'occasion, le décès (1 - 2 % des cas).

Le traitement par antibiotique est recommandé.

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	(819) 763-3333
BAS-SAINT-LAURENT	(418) 727-3511
CENTRE DU QUÉBEC	(819) 371-6575
CHAUDIÈRE-APPALACHES	(418) 832-7222
CÔTE-NORD	(418) 964-8888
ESTRIE	(819) 820-3882
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	(418) 763-3301
LANAUDIÈRE	(450) 654-4365
LAURENTIDES	(450) 628-7811
LAVAL	(450) 662-2616
MAURICIE	(819) 371-6575
MONTÉRÉGIE	(450) 928-7607
MONTRÉAL	(514) 873-3636
NORD-DU-QUÉBEC	(418) 748-7701
OUTAOUAIS	(819) 772-3434
CAPITALE NATIONALE	(418) 644-8844
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	(418) 695-7883

Vous pouvez aussi obtenir des informations supplémentaires en contactant le Service d'accueil et de renseignements de la Société au 1-800-561-1616 ou le (418) 521-3830 (région de Québec). Vous pouvez également consulter le site Internet de la Société : <http://www.fapaq@gouv.qc.ca>

Pour des renseignements concernant cette maladie, vous pouvez contacter le service Info-Santé du CLSC de votre secteur.

Si vous soupçonnez un animal d'être atteint de la tularémie, vous êtes prié de le signaler au bureau de la Société de la faune et des parcs du Québec le plus rapproché. S'il y a lieu, les agents de conservation de la faune s'occuperont de faire autopsier les animaux suspects par les pathologistes qui collaborent au Centre québécois sur la santé des animaux sauvages. (CQSAS)



Pictogramme signifiant la présence de matières infectieuses

La tularémie

Une maladie que l'on peut éviter



9020-00-09

Photo : C. Brassard

Québec

Société de la faune et des parcs du Québec
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation

QU'EST-CE QUE LA TULARÉMIE ?

C'est une maladie infectieuse, causée par la bactérie *Francisella tularensis*, qui affecte surtout les lièvres, mais également une centaine d'autres espèces de mammifères dont le castor, le rat musqué, certains poissons et certains oiseaux sauvages ou domestiques. Le plus souvent, les lièvres sont contaminés par des tiques et décèdent rapidement. Occasionnellement, des gens en sont atteints, la plupart du temps après avoir manipulé un lièvre infecté.

COMMENT LA RECONNAÎTRE CHEZ L'ANIMAL ?

Souvent, les animaux atteints de tularémie ont un comportement anormal. Les lièvres peuvent devenir apathiques, se rouler en boule avec le poil hérissé et se laisser facilement approcher étant donné leur état de faiblesse avant de mourir. Leurs ganglions dans l'aîne, sur le ventre, au niveau du cou et des aisselles sont enflés (bosses). Lors de l'éviscération, on note souvent que les organes sont plus volumineux et peuvent présenter une multitude de petits points de dimensions variables.

QUI PEUT L'ATTRAPER ?

Les chasseurs, les trappeurs et les personnes qui préparent le petit gibier pour le consommer sont les plus à risque. Toutefois, une personne qui manipule, touche ou caresse un animal malade ou sa fourrure peut l'attraper. La tularémie est transmissible de l'animal à l'homme, mais n'est pas habituellement transmise d'une personne à une autre.

COMMENT LA MALADIE SE TRANSMET-ELLE ?

La maladie se transmet par contact direct (toucher) avec l'animal infecté, particulièrement si la personne a de petites plaies sur les mains. La contamination est également possible lorsqu'une personne inhale, ingère ou reçoit dans les yeux des poussières ou des gouttelettes contaminées. Plus rarement, la transmission peut survenir à la suite de la consommation de viande de gibier contaminée, insuffisamment cuite ou d'eau contaminée ou encore, par une piqûre de tique.

COMMENT L'ÉVITER ?

Chasseurs, trappeurs

- N'entrez pas en contact avec un animal qui semble malade.
- Portez des gants de caoutchouc pour manipuler les animaux.
- Mettez un tablier et portez un masque et des lunettes pour une meilleure protection lors des étapes de préparation de l'animal.
- Humectez la fourrure avant l'éviscération pour diminuer la suspension de poussière et de poils fins dans l'air.
- Lavez-vous immédiatement les mains et les bras en les savonnant bien.
- Enfin, lavez minutieusement le matériel ayant servi aux manipulations et désinfectez-le avec une solution d'eau de Javel (un volume d'eau de Javel pour neuf volumes d'eau), rincez-le et asséchez-le avant de le remiser.

Randonneurs, travailleurs en forêt, campeurs, résidents de chalets

- Si vous voyez un petit animal sauvage mort ou vivant, principalement un lièvre, évitez de le toucher. Avertissez vos enfants : "Regardez, mais ne touchez pas !"
- Il est également conseillé de se protéger contre les insectes piqueurs par l'utilisation d'insecticides contenant du DEET (concentration à 30% pour les adultes, 3-6% pour les enfants de plus de 3 ans, produit déconseillé chez les moins de 3 ans) et de porter des manches longues et des pantalons lors de randonnées en forêt.
- Faites bien cuire la viande de gibier (sans couleur rosée), puisqu'une telle cuisson détruit la bactérie responsable de cette maladie.
- En forêt, n'utilisez que de l'eau embouteillée ou bouillie pendant cinq minutes, pour les besoins domestiques.
- Évitez de nourrir les animaux domestiques avec les carcasses suspectes.

